BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1275

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

494 942 535 RCS Paris.
DOMICIL+.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 480000.00 EUR.
Adresse : 38, rue Blomet, 75015 Paris.
Précédent propriétaire : 494 942 535 RCS Paris. **DOMICIL+.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : AMELIS DOMICILE SERVICES Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 38 rue Blomet 75015 Paris Capital : 14334613.00 EUR Numéro unique d'identification : 481209500 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : DOMICIL+ Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 38 rue Blomet 75015 Paris Capital : 480000.00 EUR Numéro unique d'identification : 494942535 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 8564592.00 EUR - passif de 10316462.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : AMELIS DOMICILE SERVICES détenant l'ensemble des parts sociales représentant la totalité du capital social et des droits de vote de DOMICIL +, l'opération de fusion objet des présentes est soumise à un régime simplifié. En conséquence, il n'y aura pas lieu à émission d'actions nouvelles par la Société Absorbante en rémunération de la fusion de la Société Absorbée ni à l'échange des parts sociales de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante, conformément à l'article L. 236-3, II du Code de commerce, ni, corrélativement, à la détermination d'un rapport d'échange entre les parts sociales de la Société Absorbée d'une part et les actions de la Société Absorbante d'autre part. Le montant de la prime de fusion : Non applicable. . Date du projet commun de fusion : 13.05.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société AMELIS DOMICILE SERVICES : 13.05.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société DOMICIL+ : 13.05.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..